

Besoin d'accéder aux services publics numériques?

Rendez-vous au guichet de votre commune pour ouvrir un compte e-démarches ou directement sur ge.ch



Pourquoi créer un compte e-démarches?

Accédez à plus de 150 démarches en ligne, par exemple:

- Inscrire ses enfants au parascolaire du GIAP
- Annoncer un changement d'adresse
- Obtenir un permis de conduire international
- Demander un extrait du registre des poursuites
- Gérer ses impôts et ses acomptes
- Calculer le montant d'un subside d'assurancemaladie

Comment créer un compte?

Vous avez le choix:

Rendez-vous au guichet de votre commune de résidence

Munissez-vous de votre pièce d'identité et de votre téléphone portable. Votre compte sera vérifié et activé immédiatement.

Depuis chez vous sur www.ge.ch

Une fois votre inscription en ligne finalisée, vous recevrez un courrier recommandé et pourrez activer votre compte.

Retrouvez toutes les informations sur ge.ch

